



**HAL**  
open science

# Les dispositifs médiatiques comme lieu de (re)production de la dominance sociale. Illustration à partir des débats télévisés au Cameroun

Simon Ngono

► **To cite this version:**

Simon Ngono. Les dispositifs médiatiques comme lieu de (re)production de la dominance sociale. Illustration à partir des débats télévisés au Cameroun. Editions Oudjat , 2018. hal-01723750

**HAL Id: hal-01723750**

**<https://hal.science/hal-01723750>**

Submitted on 30 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

<http://editionsoudjat.org/index.html/spip.php?article54>



# Les dispositifs médiatiques comme lieu de (re)production de la dominance sociale.

- Publications - Numéro thématique - Les savoirs endogènes et le développement en Afrique, numéro 001, volume 1, janvier 2018 - Articles de ce numéro -

Publication date: vendredi 23 février 2018

---

Copyright © Editions Oudjat - Tous droits réservés

---

[Lire le résumé...](#)

Entre 1960 et 1990, le Cameroun est resté « *soumis aux dures réalités du parti unique marquées par l'absence de liberté de parole et de pensée* » (J. P. Ngouloure, S. Njutapwoui, 2015, 88). La décennie 90 est considérée comme celle de l'assouplissement du corset autoritaire et a débouché sur l'ouverture de la pluralité politique et la démonopolisation médiatique. Cette dernière se traduit par la multiplication des médias et conduit à une rude concurrence qui touche l'offre de contenu.

Pour se positionner sur le « *marché médiatique* » (B. Lafon, 2009), de nombreux médias camerounais ont initié l'idée de débats notamment dans des chaînes de télévision. Ceux-ci portent sur des questions aussi variées que la lutte contre la corruption, la citoyenneté, l'éducation, la santé, l'alternance au pouvoir, le pouvoir d'achat, la forme de l'État, etc. Au Cameroun, l'historicité des débats dans les médias remonte aux années 90 et elle est liée aux manifestations de revendication d'un État de droit (S. Ngono, 2014). Il s'agissait des débats réservés pour la grande majorité aux acteurs du régime politique gouvernant. Mais dès leur généralisation en 2005, ces débats sont apparus comme des lieux favorisant l'expression supposée de tous, au nom de la liberté de parole et d'accès à l'espace public médiatique. Cependant, nous observons depuis quelques temps une présence récurrente des mêmes acteurs, qui prennent part à ces dispositifs. Les débats télévisés apparaissent, de ce fait, comme faisant la part belle à une « *minorité possédante* » (S. Coignard, R. Gubert, 2013), qui monopolise et tend à confisquer l'espace médiatique camerounais (S. Ngono, 2014).

Partant de ces constats, la problématique qui nous préoccupe dans le cadre de cette recherche renvoie à repérer comment se structurent ces dispositifs médiatiques dans le contexte camerounais. Il s'agit, en effet, d'examiner les médias non pas comme porteurs de valeurs démocratiques, mais comme instance de (re)production des hiérarchies de dominance sociale. Du coup, les questions au cœur du présent travail sont les suivantes : qui sont les acteurs qui opèrent dans les dispositifs médiatiques, à l'instar des débats télévisés au Cameroun ? Tous les acteurs sociaux ont-ils accès au même titre ? A quelle(s) fréquence(s) les uns et les autres sont-ils invités ? Notre hypothèse est que, malgré l'ouverture au pluralisme, les médias ont toujours tendance à (re)produire les schémas de la dominance sociale au Cameroun.

Le cadre théorique de ce travail emprunte au concept de « *reproduction* » développé par P. Bourdieu et J.-C. Passeron (1970), lequel repose sur le principe de perpétuation des inégalités au sein du système scolaire alors que celui-ci est souvent présenté comme instrument démocratique de la mobilité sociale. Dans notre cas, ce concept s'emploie à montrer les formes d'inégalité que génèrent l'instance médiatique, à l'instar de l'accès voire de l'occupation de l'espace médiatique. C'est un concept qui est, en effet, proche de celui de dominance sociale élaboré par J. Sidanius et F. Pratto (1999). Ces derniers s'intéressent à la construction et au maintien des hiérarchies sociales, à travers certaines croyances en lien, dans notre cas, au sexisme, à l'établissement des formes de conservatisme voire de monopole ou domination. En ce sens, les dispositifs médiatiques sont appréhendés comme des espaces de (re)production de rapports de pouvoir, comme le souligne P. Dahlgren (2000). Ils constituent des espaces de (du) pouvoir marqués par des enjeux multiples, à l'instar de celui de la représentativité.

L'hypothèse formulée dans le cadre de ce travail sera vérifiée à partir de deux procédés analytiques. D'une part, en prenant en compte la répartition des invitations sous le prisme des catégories d'acteurs. D'autre part, en nous focalisant sur la répartition des invitations médiatiques en fonction du genre. Nous voulons démontrer que, loin d'être un modèle « *démocratique* », la répartition des invitations et de la visibilité télévisuelle des acteurs sociaux, dans les dispositifs médiatiques (E. Darras, 1998, 422) comme les débats télévisés camerounais, est inégalitaire et repose sur le principe de la reproduction des rapports de force existants. De ce fait, les dispositifs médiatiques s'apparentent alors à des « *instruments institutionnalisés de reproduction* » (P. Bourdieu, 1978, 2) dans la mesure où ils classent,

déclassent et reclassent les acteurs dans un espace social donné.

Au Cameroun, quelques études se sont déjà intéressées aux rapports sociaux concernant l'espace médiatique et les domaines qui s'y rapportent. Si les plus anciennes démontrent la subordination du champ médiatique à celui politique (T. Atenga, 2005) concernant la presse écrite, les récents travaux sur les rapports de force révèlent une forte domination de la spécialisation du journalisme scientifique par des hommes au détriment des femmes (G. Mbarga, 2011). Dans le domaine politique, des auteurs comme L. Sindjoun et M. E. Owona Nguini (2000) dénoncent les logiques masculinistes qui structurent l'espace politique et qui réduisent les femmes à occuper des postes en lien avec des aspects sociaux. D'autres travaux (T. Atenga, 2013), plus proches de notre problématique proposent une analyse de l'espace internet à l'instar du forum professionnel 237 média et arrivent à la conclusion que celui-ci est à dominance masculine. Un travail similaire mené par E. Béché (2013) sur les enjeux de la cyberprésence politique au Cameroun aboutit à la conclusion selon laquelle internet reproduit en son sein les rapports de force politique qui existent dans l'espace politique classique. Comme on peut le constater, les études qui se sont intéressées aux rapports sociaux ont jusqu'ici privilégiées les domaines de la presse écrite, celui du journalisme scientifique et celui d'internet. Mais elles n'ont pas pris en compte l'aspect lié aux rapports sociaux en termes d'occupation, voire de représentativité au niveau de l'espace télévisuel. Pour combler ce vide heuristique, la présente contribution entend prendre en charge la question des rapports d'(in)égalité d'accès dans les espaces audiovisuels au Cameroun. Elle vise ainsi à déconstruire l'illusion portant sur le fait que les médias, dont la télévision, seraient une instance démocratique et de promotion des principes égalitaires. Il s'agit de démontrer, sur la base de notre corpus retenu, que la télévision reproduit régulièrement et systématiquement les rapports sociaux existants.

### 1. Méthode

Cette recherche s'appuie sur une analyse de contenu des émissions de débats télévisés au Cameroun. Elle ne se limitera pas « au principe de quantification, qui impose la scientificité des sciences humaines et sociales sur le modèle des sciences exactes » (B. Cabedoche, 2016, 58), caractéristique de la domination de l'école empirico-fonctionnaliste des médias du milieu du XXe siècle. Mais sera complétée et appuyée par des interprétations et des éléments contextuels. Notre parcours méthodologique repose principalement sur l'analyse descriptive et sur une démarche empirique. Le corpus mobilisé est issu de deux émissions de débats télévisés au Cameroun, à savoir : Canal presse et Droit de réponse. Il s'agit des émissions de débat hebdomadaire portant sur la revue de l'actualité nationale et parfois internationale. Elles sont respectivement diffusées sur deux chaînes de télévision privée, à savoir Canal 2 international et Équinoxe tv, toutes deux implantées dans la ville de Douala. Quatre critères ont guidé notre choix : l'ancienneté (au moins cinq ans d'existence), le territoire de couverture (la présence du signal dans la plupart des régions du pays), la régularité des émissions (tous les dimanches) et le nombre d'invités (au moins quatre invités à chaque émission).

Dans le cadre de ce travail, un échantillon représentatif de 58 émissions a été constitué (soit 33 émissions pour Canal presse et 25 pour Droit de réponse) afin de rendre compte du phénomène étudié. Les émissions analysées sont celles diffusées, entre janvier et décembre 2015. La grille d'analyse établie s'est inspirée des démarches proposées par des auteurs tels que L. Bardin (2013), P. Charaudeau (2009) et J. de Bonville (2006). Elle comprend deux entrées principales. La première se fonde sur l'étude des catégories d'acteurs, à partir des invitations médiatiques. Elle prend en compte les catégories d'acteurs régulièrement invités lors des émissions de débats télévisés (journalistes, hommes politiques du pouvoir et ceux de l'opposition, universitaires, experts et membres de la société civile). Précisons que nous nous sommes limité au statut qui est annoncé ou déclaré à l'antenne et qu'il aurait fallu chercher à déterminer les profils réels des intervenants. Car l'inculture, la légèreté et la complaisance des présentateurs camerounais les conduit souvent à distribuer des titres fantaisistes aux invités. Par ailleurs, nous n'avons pas pris en compte le contexte des invitations, comme le suggèrent P. Leroux et P. Riutort (2014, 54). La seconde et dernière entrée de notre démarche méthodologique se concentre sur l'analyse du genre. Elle s'appuie sur un relevé des invitations prenant en compte l'aspect hommes/femmes. Enfin, nous avons eu recours au logiciel Excel pour l'entrée et le traitement statistiques des données, en vue de leur interprétation.

## 2. Résultats

Comme le souligne J. De Bonville, « la présentation des données [constitue] une étape essentielle de toute analyse de contenu, du traitement statistique proprement dit » (2006, 203), dont les chercheurs ne devraient pas s'en passer. Partant de cette mise en garde, les résultats de la présente recherche sont présentés ici en deux phases. Dans la première, il s'agit des données relatives à la participation des acteurs aux débats télévisés sous le rapport nombre d'invitations par catégorie d'acteurs (tableau 1). Dans la deuxième et dernière phase, nous évaluons la présence dans les débats télévisés en fonction de la question du genre (tableau 2). Soulignons que chaque phase d'analyse a été marquée par la prise en compte du nombre d'occurrences par catégories d'acteurs d'une part et la variable genre, d'autre part.

*Tableau 1 : Répartition des invitations par catégories d'acteurs*

Statuts des invités	Canal presse		Droit de réponse	
	Nombre d'invitation	Pourcentage	Nombre d'invitation	Pourcentage
Journalistes	83	53 %	31	32 %
Universitaires	32	20 %	17	17 %
Acteurs politiques du pouvoir	14	9 %	9	9 %
Acteurs politiques de l'opposition	8	5 %	15	15 %
Membres de la société civile	6	4 %	8	8 %
Experts	7	4 %	15	15 %
Autres	4	5 %	5	4 %
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>100 %</b>	<b>100</b>	<b>100 %</b>

Source : Simon Ngonu, janvier 2018.

Le tableau ci-dessus ressort la tendance générale des acteurs, qui investissent au sein de l'espace public médiatique camerounais. Cinq catégories apparaissent de façon récurrente. Il s'agit des journalistes, des universitaires, des acteurs politiques du pouvoir, des membres de l'opposition, des experts et des membres de la société civile. La catégorie « Autres » fait référence ici aux acteurs dont le statut ne s'inscrit pas *stricto sensu* dans l'une des cinq catégories précitées. En référence à J. De Bonville (2006, 152), la catégorie des inclassables, appelée « Autres », est généralement convoquée lorsque l'analyste ne parvient pas à classer tous les éléments dans les catégories à sa disposition. Dans notre cas, cette catégorie se réfère aux acteurs du sport, de la religion, aux cadres d'administration, aux chefs traditionnels, etc. Si le principe du débat télévisé repose sur des invitations en fonction des compétences à partir des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'émission, nous constatons une représentativité disproportionnée des cinq catégories d'acteurs citées. On s'aperçoit que les invitations télévisuelles ne semblent pas obéir au principe d'équité.

Tableau 2 : Répartition des invitations par genre

Genre	Canal presse		Droit de réponse	
	Nombre d'invitations	Pourcentage	Nombre d'invitations	Pourcentage
Hommes	153	100 %	96	96 %
Femmes	0	0 %	4	4 %

Source : Simon Ngono, janvier 2018.

Le tableau met en évidence le *ratio* hommes/femmes dans les dispositifs médiatiques de délibération que constituent notamment les débats télévisés. Nous remarquons une représentativité inégale entre les hommes et les femmes. La proportion des acteurs hommes est majoritaire, celle des femmes est minoritaire. Ainsi, dans l'émission Canal presse, le taux de présence des hommes s'établit à 100 %. Aucune femme n'est invitée, si l'on se réfère à la période du corpus étudié. A Droit de réponse, la situation est presque identique, avec 96 % des invitations chez les hommes contre une proportion des femmes s'élevant à 4 %. Dans l'un ou l'autre cas, nous constatons une forme de domination des acteurs hommes dans les débats télévisés de notre corpus. Il convient de préciser que ce tableau ne prend pas en compte les domaines d'intervention entre les hommes et les femmes. Cela aurait permis d'apprécier les sujets pour lesquels les femmes sont invitées à intervenir.

### 3. Discussion

La présente recherche analyse les débats télévisés comme un espace hégémonique de (re)production des rapports de pouvoir. Comme dans la vie quotidienne, les médias apparaissent comme le lieu de cristallisation des rapports sociaux. Les résultats obtenus offrent une lecture tritype de l'espace médiatique camerounais.

#### 3.1. Un espace de (re)production des rapports de force entre acteurs sociaux au sein des dispositifs médiatiques

L'espace public de débat télévisé est-il un espace inclusif favorisant l'accès de tous et où tout le monde peut investir ? Nous fondant sur les travaux de P. Bourdieu (1978), nous pouvons dire que les médias favorisent à la fois l'inclusion et l'exclusion de certains acteurs sociaux. Tout dépend du jeu de rapport de force, plus ou moins rationnel, au cœur du recrutement de « l'élite des invités » (E. Darras, 1998). Malgré le contexte pluraliste encore qualifié de « *post-libéral* », l'espace médiatique semble monopolisé par trois catégories principales d'acteurs, à savoir : les journalistes, les hommes politiques (du pouvoir et de l'opposition) et les universitaires, qui dominent cet espace à travers une présence régulière et permanente. Puis, suivent d'autres catégories : les experts et les membres de la société civile.

La structuration des invitations dans les émissions analysées est marquée par la forte présence des acteurs issus du milieu journalistique. A Canal presse, sur 154 invitations, 83 concernent les journalistes. Et à Droit de réponse, la population des invités est aussi dominée par des journalistes. Sur la centaine d'invités sur la période étudiée, 31 sont des journalistes. Cette domination des acteurs issus du champ journalistique peut s'expliquer par le fait que les émissions étudiées ont été conçues à la base pour des journalistes. Canal presse et Droit de réponse, si on s'en tient à leur dénomination, sont consacrées à l'analyse et à la discussion de l'actualité de la semaine par des journalistes. Ces derniers apparaissent comme acteurs majeurs du champ social, en ce sens que ce sont eux qui produisent l'actualité.

Par ailleurs, à travers cette forte représentativité, les journalistes veulent garder l'emprise sur leur « *champ* ». Comme le souligne P. Bourdieu, bien que relativement ouvert, chaque champ social possède ses lois propres mais cela n'exclue pas que le champ soit structuré autour des rapports d'inégalités (dominants/dominés) qui s'exercent à l'intérieur de cet espace, qui est aussi un champ de luttes pour transformer ou conserver ce champ de forces (P. Bourdieu, 1998, 46). Ainsi, le champ journaliste camerounais n'entend pas se voir imposer une loi ou un droit externe. Voilà certainement pourquoi il entend maintenir une hégémonie au niveau des invitations des acteurs devant y intervenir. Même si cela n'apparaît pas véritablement dans le tableau proposé, nous avons pu constater que les acteurs journalistiques invités sont généralement ceux occupant des postes de pouvoirs au sein de leurs rédactions internes, à savoir : directeur de publication, rédacteur en chef, coordonnateur de la rédaction. Ce sont les journalistes occupant les postes de « *de premier plan* » (P. Leroux, P. Riutort, 2014, 146) au sein de leur rédaction qui font l'objet d'une invitation régulière au sein des débats télévisés, ce que P. Bourdieu (1998, 22) appelait la circulation circulaire de l'information. Contrairement à l'étude d'E. Darras (1998) en France qui parle d'un possible infléchissement des intellectuels dans la sphère médiatique, la figure de l'intellectuel médiatique reste encore valorisée dans les dispositifs médiatiques au Cameroun. A Canal presse, sur les 154 invitations, nous constatons une représentativité considérable des intellectuels (32 %). Le constat est tout aussi similaire lorsqu'on se réfère au pourcentage d'invitations des intellectuels à Droit de réponse (17%). Dans les émissions analysées, les acteurs du milieu scientifique ou de l'université arrivent en deuxième position des invitations au sein des dispositifs médiatiques au Cameroun. L'analyse du recrutement des acteurs du milieu universitaire s'expliquerait, à notre avis, par le fait que la société camerounaise accorde une importance remarquable aux diplômés, qui ferait partie de ce que P. Bourdieu (1987) nomme le capital social. Ce dernier désigne, en effet, l'ensemble de diplômés accumulés durant le parcours universitaire d'un individu. Au Cameroun, le diplôme constitue un « *ordre de grandeur* » (L. Boltanski, L. Thévenot, 1991) autant pour l'individu qui le détient que pour l'instance médiatique qui l'a invité. De ce fait, la seule présence des intellectuels serait susceptible de donner une certaine légitimité aux émissions de débats télévisés en question (S. Ngono, 2014).

Au niveau politique, nous remarquons que les dispositifs médiatiques s'apparentent à un lieu de reproduction de la hiérarchie politique classique. Nous observons ainsi une « *consécration de l'ordre politique* » (E. Darras, 1998, 355) qui est respectée par le biais des invitations tenant compte du poids politique dans l'espace public traditionnel. Se rapportant à notre corpus, le constat apparaît de la plus belle des manières. Car c'est le parti au pouvoir, Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), qui bénéficie du plus grand effectif des invitations dans les deux corpus analysés. A Canal presse, le nombre d'acteurs politiques issu du Rdpc durant la période étudiée est de 14. Celle du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) bouscule un peu l'échiquier politique et arrive en deuxième position avec 3 invitations contre 2 pour le Social Démocratique Front, portant présenté comme le principal parti de l'opposition au Cameroun, de par le nombre d'années d'existence (depuis le 26 mai 1990) et le nombre de députés le représentant à l'Assemblée nationale. Dans le même temps, les dispositifs médiatiques ouvrent également leurs espaces aux petites formations politiques, à l'instar de l'UDC et de l'UFP. Avec une invitation chacune.

Mais à Droit de réponse, la structuration des invitations politiques ne reflète pas forcément le statut quo observé au sein du champ politique classique. Le RDPC, parti au pouvoir au Cameroun, se partage le même nombre d'invitation avec le SDF, principal parti de l'opposition dans le pays. Mais en prenant en compte le nombre d'invitations entre parti au pouvoir et l'ensemble des partis de l'opposition, nous constatons la présence des acteurs politiques de l'opposition est plus élevée (15 %) par rapport à celle du pouvoir (9 %). Ce qui pourrait se justifier par l'orientation éditoriale d'Équinoxe tv, souvent présentée au Cameroun comme la « *chaîne des opposants* ». Toutefois, nous pouvons constater que le passage d'un espace politique classique vers l'espace médiatique s'accompagne du maintien des mêmes règles. Tout au moins de la volonté d'avoir la main sur les mêmes faits et réalités de domination. Pour reprendre E. Darras, « être membre d'un parti dominant est quasiment une condition sine qua non d'accès aux plus prestigieuses tribunes [...] de télévision » (1998, 419). Il convient de préciser que, si l'observation se vérifie grâce à notre cas pour le Cameroun, originellement, le constat d'E. Darras ne concernait pas ce pays. Son étude était plutôt axé sur la genèse et l'institution des magazines politiques de télévision en France et aux États Unis d'Amérique. Ainsi, la télévision fonctionnerait comme institution d'imposition, voire de reproduction de la hiérarchie

politique.

Par des modalités d'invitation, elle participe à la construction d'un espace qui est limité dans une grande proportion aux grands partis politiques et dans une proportion marginale aux petits partis. Nous pouvons dire que ce sont les mêmes partis politiques dominants dans l'espace politique qui se retrouvent au sein de l'espace médiatique camerounais. Dans une étude menée par E. Béché (2013) sur les usages politiques d'internet au Cameroun, l'auteur montrait déjà que cet espace favorise la reproduction de leurs rapports de force et de leur positionnement dans le champ politique classique, c'est-à-dire sur le terrain du jeu politique. Les résultats de notre étude confirment également cette tendance à une sorte de territorialisation politique des dispositifs médiatiques. La télévision ne crée pas ou n'invente pas de nouveaux rapports sociaux. Elle est justement le lieu de la reproduction des rapports de force traditionnels entre différents acteurs sociaux.

Au Cameroun, le RDPC, parti au pouvoir, marque son hégémonie dans le champ politique, par le nombre de ses élus, tant au niveau de l'Assemblée nationale qu'au niveau local. Cette tendance de l'occupation du terrain politique semble également se confirmer au sein de l'espace médiatique où le nombre des représentants, mandataires et hommes politiques issus du parti étatique dominant est surplombant dans le relevé des invitations médiatiques. La cartographie de la présence médiatique des partis politiques comprend quelques groupes d'acteurs macro-politiques, à savoir : le RDPC, le SDF, l'UDC, le CPP, le MANIDEM. Avec près de 23 % de médiaprésence dans les deux débats télévisés analysés, le Rdpc « reproduit (en quelque sorte) le statut qu'il a dans le champ politique classique qu'il domine », comme déjà relevé dans d'autres travaux il y a quelques années (E. Béché, op. cit.). Il est suivi de très près par les hommes politiques du principal parti de l'opposition au Cameroun, le SDF. Le parti de Ni John Fru Ndi arrive ainsi en deuxième position de l'occupation des débats télévisés, avec 55 invitations sur un total de 254 (dans les deux corpus cumulés). Nous pouvons dire que l'occupation de l'espace médiatique constitue une ressource, voire un enjeu, qui favorise les luttes, concourt à celles-ci. Pendant que le parti au pouvoir cherche à accroître sa visibilité et tente même de confisquer l'espace médiatique et ce, malgré le contexte de pluralisme médiatique, les partis d'opposition tentent, eux aussi, à leur tour de s'imposer. Sans reprendre l'expression « *symétrie de déficiences* » de J-C. Ekambo (2016), laquelle ne correspond pas à ce travail, nous pouvons en revanche admettre avec lui qu'il existe une « *corrélation entre le médiatique et le politique* » dans certains pays d'Afrique francophone comme le Cameroun. Malgré les évolutions socio-politiques, on note des similitudes entre les deux champs. Similitudes qui se traduisent par l'occupation hégémonique des deux champs (politiques et médiatiques). Ainsi, le RDPC dispose d'une majorité parlementaire à l'Assemblée nationale. Tout comme il dispose d'une majorité médiatique, au sein des dispositifs télévisuels.

Contrairement aux années 90, marquées par des revendications pour l'État de droit, la société civile semble perdre du terrain dans le champ médiatique camerounais. Elle est peu représentée. Or, cette société civile a joué un rôle déterminant dans l'instauration et l'adoption d'un nouveau paradigme politique, celui fondé sur la liberté d'expression et le pluralisme du champ politique. La faible présence sur l'espace médiatique peut être interprétée comme une sorte de perte de terrain ou perdre de crédibilité. Les acteurs de la société civile n'auraient pas su ré-investir dans le champ médiatique afin de bénéficier d'un fort pourcentage d'espace d'occupation. Précisons tout de même que la levée d'une telle hypothèse pourrait provenir des entretiens semi-directifs avec les différents acteurs qui interviennent dans les dispositifs de délibération médiatique au Cameroun. Il en est de même des experts dont le rôle semble être surplombé par la présence des universitaires, mais aussi par l'accaparement du champ médiatique par les acteurs politiques et les journalistes.

### 3.2. Des dispositifs médiatiques sous l'effet de la domination masculine

Dans les espaces de débats télévisés de notre corpus, les acteurs qui y investissent sont majoritairement des hommes. A Canal presse, nous pouvons noter une forte domination des hommes, avec une présence d'invitations s'élevant à 100 %. Dans cette émission, les hommes occupent l'essentiel des invitations. A Droit de réponse, la tendance n'est guère différente. Car les résultats obtenus au cours de la période étudiée montrent une faible



représentativité de la gent féminine dans l'espace médiatique camerounais. Celle-ci apparaît comme une catégorie minoritaire sur les plateaux, avec un taux d'invitations s'élevant à 4 % contre 96 %.

En effet, le concept de minorité ici se rapporte au quantitatif. Comme le définit N. Rouland (1990, 155), la minorité désigne « un groupe humain marginalisé, se trouvant en position d'infériorité par rapport à la société globale ». La comparaison des invitations hommes/femmes montre que ces dernières sont en infériorité par rapport aux hommes. Selon P. Nkolo Asse (2015, 1), quels que soient les domaines, le niveau de représentativité des femmes reste subsidiaire par rapport à celui des hommes. Pour le dire autrement, dans le pays, les imaginaires construits autour de la position ou des positions de la femme tendent à accréditer l'idée qu'elles devraient occuper des postes les moins en vue (I. Mouich, 2007 ; P. Nkolo Asse, 2015 ; L. Sindjoun, 2000). Cette tendance est aussi à combiner avec les cultures et coutumes répandues dans le pays et qui reconnaissent à l'homme un certain pouvoir dominant sur la femme. Dans bien de cas, les prescriptions sociales considèrent la femme comme « *sexe dit faible* » (A. S. Ngah Ateba, 2003).

Dans le champ politique camerounais, certains travaux menés par N. Machikou (2009) montrent que le Parlement est essentiellement dominé par des femmes. Une telle position est aussi à nuancer avec les quelques avancées qu'a connues le pays durant ces dernières années notamment dans le champ politique. Si les écarts et disparités entre les hommes et les femmes restent nombreux au sein de l'espace social, il faut tout de même relever que ces problèmes ont attiré l'attention des pouvoirs publics, au point que ces derniers en ont fait une priorité, en les inscrivant dans une politique nationale. Ainsi, lors de son discours de lancement de la campagne présidentielle le 5 octobre 2004 dans la ville de Monatélé (région du Centre au Cameroun), le président Paul Biya reconnaissait les manquements et injustices auxquels la femme fait face et s'engageait ainsi à réduire ces écarts. Il déclarait alors que : « *l'amélioration de la condition féminine et en particulier une meilleure représentation de la femme dans nos institutions et notre administration resteront au premier plan de nos préoccupations* ». Peu avant 2004, il s'était déjà engagé à réduire ce fossé qui existe entre hommes et femmes en termes d'accès/occupation des postes de responsabilité au sein de l'administration camerounaise. C'était précisé dans la ville de Maroua en 1997, où il déclarait : « *Je m'engage à faire de l'égalité entre les droits de l'homme et des droits de la femme une réalité* ». Tous ces engagements sont restés au stade déclaratif et ne sont jamais réellement traduits sur le terrain.

L'espace public de débat télévisé camerounais, comme le montre nos résultats, reste (encore) marqué par une forte invisibilité des femmes. Pour paraphraser P. Bourdieu (1998), nous pouvons dire que c'est un espace qui est marqué par la domination masculine. On y assiste bien à une reproduction de la domination des hommes sur les femmes. Cette domination se traduit par le fait que des espaces d'expression médiatique, à l'instar des débats télévisés, sont investis par une poignée de femme. L'une des critiques souvent adressées à J. Habermas par des auteurs comme P. Chambat (1995, 71) pour ne prendre que son exemple à propos du concept d'espace public, c'est l'exclusion des femmes. Or, parler de l'espace public, c'est faire référence à un espace où tous les individus peuvent y accéder, s'y exprimer et donner leur point de vue sur les affaires de la cité. Mais il convient de rappeler ici que J. Habermas parlait d'un espace public bourgeois et non d'un espace public plébéen. Dans notre cas, ce dernier pourrait être considéré comme modalité de la démocratie participative. C'est-à-dire celle qui inclut tous les acteurs aux modalités d'expression.

Cependant, l'analyse des données de cette étude montre, dans sa globalité, que les femmes ne sont pas assez représentées dans l'espace public de débat télévisé que les hommes. Loin de nous livrer à la généralisation (car nous n'avons étudié que deux dispositifs et avec un corpus limité dans le temps), les données de ce travail tendent à montrer que les médias ne représentent pas la société dans toutes ses composantes, ou du moins de façon proportionnée.

Comme le souligne Karine Espineira, « *l'étude de l'espace médiatique permet d'opérer une nouvelle distinction entre une représentation hégémonique et minoritaire* » (2014, 2). Dans cet article, nous avons souhaité démontrer que

l'instance médiatique dans son fonctionnement, sa structuration et ses mécanismes contribuent à la (re)production des rapports sociaux, lesquels sont basés sur des logiques de déploiement oligarchique et minoritaires. A travers le corpus d'émission analysé, il apparaît que la télévision joue le rôle de « *filtre* » de certains statuts sociaux. Dans le contexte camerounais, nous avons pu relever qu'il y a des catégories régulièrement invitées. Ainsi, par des invitations récurrentes de certains types d'acteurs sociaux, l'instance médiatique contribue à maintenir la hiérarchie sociale.

Par ailleurs, notre recherche démontre une disproportionnalité au niveau des invitations hommes/femmes. Le peu de représentativité de la gent féminine tend à prouver que les médias favoriseraient de façon consciente ou inconsciente une position dominante sexiste. C'est vrai qu'un travail d'enquête sur ce terrain aurait permis de commencer à lever l'hypothèse de l'intentionnalité. Cela étant, la faible visibilité des femmes constitue ainsi un révélateur de la différenciation sexuelle qui structure l'espace médiatique au Cameroun. De ce fait, la télévision entretiendrait les clichés et clivages liés à la domination masculine car elle n'accorde que très peu d'espace aux femmes pour se faire entendre, comme ce qu'on déjà révélé certains auteurs en d'autres lieux (S. Livingstone, P. Lunt, 1994).

Dans une autre perspective, les résultats de ce travail ont montré que les dispositifs médiatiques ont tendance à reproduire en leur sein les formes d'hégémonie entre acteurs et classes sociaux que l'on retrouve au niveau de l'espace social classique. Il est donc difficile de penser le fonctionnement des dispositifs médiatiques « en les dissociant [des] structures » sociales (A. Ba, 1996, 180) et même de l'ordre social en vigueur dans chaque pays. Ces dispositifs médiatiques se matérialisent alors par et à travers un effet miroir de la société dans laquelle ils évoluent.

En sus, l'imbrication observée entre espace public classique et espace public médiatique apparaît ici comme une idée innovatrice et comme une posture de dépassement de la théorie habermassienne sur l'espace public.

### Références bibliographiques

Atenga Thomas, *Récit de soi et récit de l'autre. Étude des stratégies de (dé)légitimation des journalistes camerounais à travers internet*, Mémoire complémentaire en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches en Sciences de l'information et de la communication, avec Pascal Lardellier, Université de Bourgogne, Dijon, 2013.

Atenga Thomas, « La presse privée et le pouvoir au Cameroun. Quinze ans de cohabitation houleuse », *Politique africaine*, 1(n° 97), 2005.

Ba Abdoul, Télévisions, *Paraboles et démocraties en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Bardin Laurence, *L'analyse de contenu*, 2e édition, Paris, PUF, 2013.

Béché Emmanuel, *L'Internet en politique au Cameroun : Usages, cyberprésence et enjeux démocratiques, communication orale au colloque international Les médias au Maghreb et en Afrique subsaharienne : Formes discursives, publics et enjeux démocratiques*, Berne, 13-15 juin 2013.

Boltanski Luc, Thevenot Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

Bourdieu Pierre, *Sur la télévision. Suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Raisons d'Agir, 1996.

Bourdieu Pierre, *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987.

Bourdieu Pierre, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, vol. 24, 1978.

Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, *La reproduction*, Paris, Minit, 1970.

Cabedoche Bertrand, « "Communication Internationale" et enjeux scientifiques : un état de la recherche à la naissance des sciences de l'information - communication en France », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n° 17/2, 2016.

Chambat Pierre, « Espace public, espace privé : le rôle de la médiation technique », Isabelle Pailliar (dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug, 1995.

Charaudeau Patrick, « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », *Corpus*, n° 8, 2009.

Coignard Sophie, Gubert Romain, *L'oligarchie des incapables*, Paris, J'ai lu, 2013.

Dahlgren Peter, « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Réseaux*, vol. 18, n° 100, 2000.

Darras Eric, *L'institutionnalisation d'une tribune politique. Genèse et usages du magazine politique de télévision*, thèse de doctorat de science politique sous la direction de Jacques Chevallier, Université de Paris II Panthéon-Assas, 1998.

De Bonville Jean, *L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique*, Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a., 2006.

Ekambo Jean-Christien, « Multiplicité médiatique et multipartisme en Afrique : symétrie de déficiences », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n° 17/2, 2016.

Espineira Karine, « La médiatisation des politiques transgenres : du statut de contre-public à l'inégalité de la représentation », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication, 2014.

Habermas Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1992.

Jonckers Danielle, Carre Renée, Dupre Marie-Claude (dir.), *Femmes plurielles. Les représentations des femmes discours, normes et conduites*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1999.

Mbarga Gervais, « Journalistes scientifiques d'Afrique francophone : photographie du début de millénaire », *Les Cahiers du journalisme*, n° 22/23, 2011.

Machikou Nadine, « Les régimes de la pacification parlementaire au Cameroun », *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R*, Vol. 16, n° 1 & 2, 2009.

Mouich Ibrahim, « Genre et commandement territorial au Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, n° 186, 2007.

Ngah Ateba Alice Salomé, *Pour un sexe faible fort : la femme face à elle-même : essai pour une nouvelle philosophie de la promotion féminine*, AMA, 2003.

Nkolo Asse Patience, « Les femmes et l'accès aux positions de pouvoir au Cameroun », *Syllabus Review*, 6(2), 2015.

Ngono Simon, *Les Jeux d'acteurs dans les formes d'espaces publics au Cameroun : l'exemple des débats télévisés*, mémoire de master 2 RETIC sous la direction de Bertrand Cabedoche, Université Stendhal-Grenoble 3, 2014.

Leroux Pierre, Riutort Philippe, « "Passer à la télé". Analyser la présence des professionnelles de la politique au sein des émissions conversationnelles », *Réseaux*, 2014/5 (n° 187), 2014.

Livingstone Sonia, Lunt Peter, « Se faire entendre dans l'espace public. Les femmes, la télévision et le citoyen-télespectateur », *Réseaux*, n°63, 1994.

Rouland Norbert, « Anthropologie juridique », *Droits*, n° 11, 1990.

Sidi Njutapwoui Aboubakar, Fewou Ngouloure Jean-Pierre, « Réseaux sociaux et défi démocratique », *Communication, technologie et développement*, n° 2, 2015.

Sidanius Jim, Pratto Felicia, *Social Dominance : An intergroup theory of social hierarchy and oppression*, New York, Cambridge University Press, 1999.

Sindjoun Luc, Owona Nguini Mathias Eric, « Egalité oblige ! Sens et puissance dans les politiques de la femme et les régimes de genre », Luc Sindjoun (dir.), *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, Paris, Karthala, Codesria, 2000.